Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260923-121_2026-DE

Séance : 7-2026
Délibération : 121-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX

ELUS	Présent	Pouvoir à	ELUS	Présent	Pouvoir à
Loïc BALAC	X		Yvonne NAFTEUX	X	
Nathalie GOURMIL	X		Hélène LEVASSEUR	X	
Jean-François BUSSON		Jim	Boulo Dugué Céline		Hélène
ROUX Patricia	x		Laetita MACE	X	
Rudy LANOE	X		Marie-Pierre BOCANDE	X	
Létitia RIO	X		Delphine ETRILLARD	X	
André GUILLEMOT		Loïc	Serge BRAUD		Yvonne
Alain LOYER	X		Fabien TRICHARD		romain
Romain LABORDERIE	X		Lemierre Jim	X	
Philippe RACOUET	X				

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ADHESION AU BLOC DE COMPETENCES RH PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Rapporteur Létitia RIO, adjointe déléguée aux Ressources Humaines.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.452-39 ;
Considérant que le Centre de gestion du Morbihan propose aux collectivités et établissements publics concernés un bloc de missions d'appui à la gestion des ressources humaines ;
Considérant que ce bloc de compétences constitue un ensemble indivisible comprenant notamment le secrétariat des conseils médicaux, l'assistance juridique statutaire et la fonction de référent déontologue, l'assistance au recrutement et à la mobilité, l'assistance en matière de retraite ainsi que la désignation d'un référent laïcité ;
Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du Centre de gestion dans ces différents domaines ;
Vu le projet de convention d'adhésion au bloc de compétences RH proposé par le Centre de gestion du Morbihan ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
DÉCIDE
Article 1 : D'adhérer au bloc de compétences RH proposé par le Centre de gestion du Morbihan, dans les conditions prévues par la convention.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260923-121_2026-DE

Article 2 : D'approuver la convention d'adhésion correspondante.
Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
Article 4 : De prévoir au budget les crédits nécessaires au règlement de la contribution due au Centre de gestion du Morbihan, conformément au taux et aux modalités fixés par son Conseil d'administration.
Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Yvonne NAFTEUX